

Délibération n° 2020-14 du Comité syndical du 28 Février 2020

CONVENTION 2020 DE RENFORCEMENT DE L'ACTIVITE DU GEFOSAT AU SERVICE D'UNE POLITIQUE D'ECONOMIE D'ENERGIE

L'an deux mil vingt le 28 février à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André De Sangonis à l'invitation du Président en date du vingt et un février deux mille vingt.

Etaients présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Yolande PRULHIERE (représenté par Laurent DUPONT), Béatrice FABRE, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean TRINQUIER (représenté par Bernard GOJON), Daniel JAUDON; Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT-PIERRE (représenté par M.CABELLO), Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Laurent SINTES ; Claude VALERO,
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 21 et un pouvoir de Mme PASSIEUX	

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

Vu la délibération du 5 avril 2019 n° n°2019-12 attribuant une subvention au Gefosat pour 2019 pour l'Espace Info Energie,

Vu la délibération du 10 janvier 2020, adoptant un Plan Climat Air Energie Territorial et son programme d'actions pour une période de 6 ans, dont l'axe « Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et durables » comprend une orientation d'engager le PCH dans une politique favorisant le développement de la rénovation énergétique, avec des actions de conseils, d'animations et d'accompagnement tant pour les collectivités que les habitants du territoire.

Considérant les co-financements de l'ADEME et de la Région Occitanie pour la mise en lace d'un Espace Info Energie (EIE) assuré par le Gefosat,

Considérant le partenariat engagé avec le Gefosat depuis plusieurs années pour la mise en place de permanences EIE sur le Cœur d'Hérault,

Considérant la fréquentation régulière et importante de l'Espace Info Energie dont le taux de remplissage atteint 92% (2019),

Considérant la nécessaire mise en œuvre du PCAET,

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 21 février 2020,

Dans le cadre d'un développement durable et d'un accroissement urbain intégré qui respecte mieux l'environnement, il apparaît important de procéder à des économies d'énergie. Un service d'espace information énergie (EIE), assuré par le GEFOSAT grâce à des fonds de l'ADEME, existe. Il consiste en une permanence téléphonique et en des rendez-vous accordés aux particuliers et aux collectivités (Avenant du 10 janvier 2020). Il dispense des renseignements techniques très pointus en matière d'économie d'énergie.

Afin de rendre plus lisible et plus présent le service assuré par le GEFOSAT, il a été convenu en 2010 de renforcer sa présence par une permanence dans le Cœur d'Hérault. Cela a constitué une amélioration qualitative et quantitative du service fourni aux habitants en matière d'énergie dans l'habitat. Par exemple, en 2019, 176 personnes ont bénéficié des conseils gratuits de l'EIE, dont 55 en rendez-vous personnalisés, soit 96% de remplissage des permanences.

La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables sont des éléments incontournables d'une politique de territoire aujourd'hui. Ces éléments touchent autant les habitants, que les acteurs

économiques ou encore les équipements. L'action touche à la maîtrise de l'énergie, aux impacts environnementaux de l'habitat, à une meilleure compréhension de ces questions par tout un chacun. Le service s'intéresse aussi à la précarité énergétique des habitants et peut aider certaines situations critiques en aiguillant les personnes vers d'autres services liés à leurs problèmes. Tout en opérant un conseil non commercial et neutre, l'EIE aide au développement de filières innovantes en matière d'énergies et de matériaux, ce qui a un impact économique.

Afin de renforcer ce service, de l'élargir, notamment en termes d'acteurs touchés, il est proposé de développer différentes activités à partir du service de conseils en énergie, et ce en déployant un programme d'activités qui pourra se déployer sur plusieurs années, tout en gardant une programmation financière annuelle.

Un projet de convention de partenariat détermine donc les conditions de la présence du GEFOSAT dans le Cœur d'Hérault. Il s'agit de proposer un accompagnement à la transition énergétique pour le territoire au travers d'un programme d'activités :

1) Le conseil et la sensibilisation du grand public :

- La continuité de l'Espace Info Energie, informations et conseils aux particuliers sur la construction et la rénovation performantes, en relais des politiques publiques en cours sur le territoire
- Appuyer le déploiement de projet d'énergies citoyennes, avec l'association EC'LR (Energies Citoyennes Locales et Renouvelables)
- Co-organisation et animation de débats citoyens (dans le cadre de l'Espace de la transition) – exemples : transition énergétiques et emplois, énergie et justice sociale...
- Appui à la mise en œuvre de Conversations Carbone sur le territoire du Cœur d'Hérault

2) Un appui aux petites communes dans la maîtrise des consommations énergétiques de leurs bâtiments et plus précisément :

- D'apporter un premier niveau d'information et de conseil sur le gisement d'économies d'énergie et faire émerger des projets de rénovation cohérents et hiérarchisés (avenant du 10 janvier 2020, avec un financement différencié)
- Appuyer une politique de lutte contre la précarité énergétique, qui lie les questions d'habitat, d'énergie et de santé

3) Déploiement du programme CEE du CLER-Réseau pour la transition énergétique « Mobilisation et sensibilisation des acteurs de la transaction immobilière », ACTIMMO. Dans le cadre de cette convention le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault participe à hauteur de 12000 euros à la mise en œuvre de cette action pour l'année 2020, pour un volume d'intervention de 77,5 jours.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés:

- ✓ D'Approuver la poursuite des permanences de L'Espace Info Energie sur le Cœur d'Hérault assurée par le Gefosat,
- ✓ D'Autoriser le Président à signer la convention 2020 de partenariat entre le SYDEL et le Gefosat,
- ✓ D'Autoriser le versement d'une contribution de 12000€ au Gefosat, crédits prévus au BP 2020 à l'article 6574,
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire notamment la convention d'utilisation des locaux de l'Agence économique.

Saint André de Sangonis, le 2 Mars 2020

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 2 Mars 2020

Publiée le 2 Mars 2020
Transmise le 2 Mars 2020

Le Président du syndicat



Jean-François SOTO

Convention 2020 entre



**SYNDICAT
DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)**
du

9 rue de la Lucques
34725 St ANDRE DE SANGONIS
04.67.02 01 01
contact@coeur-herault.fr

**Maîtrise de l'énergie -
Energies renouvelables**

11 ter, av. Lepic
34070 MONTPELLIER
sandrine.buresi@gefosat.org -
claudia.boude@gefosat.org
www.gefosat.org
N° SIRET : 316 238 740 00070 – APE :
9499Z
Tel. : 04 67 13 80 90

représenté par son Président J.F. SOTO
ci-après dénommé SYDEL
d'une part

représenté par son président M. E. Durand
ci-après dénommé Gefosat
d'autre part

Préambule

Avec le Plan Climat Air Energie Territorial, compétence du SYDEL Pays Cœur d'Hérault, un cadre d'actions a été posé, en concertation, dans lequel l'engagement et l'exemplarité des collectivités a été souligné plusieurs fois. Lors des Commissions Aménagement une des demandes a porté sur l'engagement du plan d'actions discuté et validé entre les personnes présentes.

Le Pays Cœur d'Hérault a mis en place en 2010 un Espace Info Energie sur le territoire, fort de son bassin de vie (près de 80 000 habitants en 2019). Le développement de services, gratuits et surtout objectifs sur les enjeux territoriaux d'économies d'énergie, de développement d'énergies renouvelables ... restent essentiels pour le territoire. L'engagement d'actions correspond à une dynamique et une mobilisation existantes.

Association loi 1901, Gefosat travaille depuis plus de quarante ans à la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Par ses actions de conseil et d'information, par le partenariat qu'elle a établi avec les collectivités locales, les collectivités territoriales (en particulier la région Occitanie) et les organismes publics (notamment l'ADEME), Gefosat a pu développer un savoir-faire dans le montage de projets visant à encourager et à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie, et fournir une assistance technique et financière et de promouvoir les rénovations, en climat méditerranéen, en visant des performances énergétiques, et ceux à destination de différents publics.

Gefosat porte l'Espace Info Energie Est Hérault/Bassin de Thau depuis 2003 et a renforcé le service depuis 2010 sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault grâce à la mise en place de permanences délocalisées et des actions de sensibilisation.

Par ailleurs, Gefosat déploie le programme départemental FATMEE (Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie) depuis 2007 sur le territoire du pays Cœur d'Hérault, en lien étroit avec les services sociaux du Département et de certains CCAS : Clermont l'Hérault, Aniane, Gignac, Saint André de Sangonis, Lodève.

Ce programme permet d'accompagner une quinzaine de ménages en précarité énergétique par an, en les faisant notamment bénéficier :

- D'un diagnostic social et énergétique à domicile
- De fourniture de petit matériel économe en eau et en énergie
- D'un plan d'amélioration du logement et/ou des équipements personnalisés
- D'une médiation avec le bailleur le cas échéant
- D'une ingénierie financière

- De financements spécifiques grâce à l'enveloppe « travaux » financée par le Département.

Gefosat a proposé un projet de « bonus écologique » auprès du fonds de dotation Watt for change. Ainsi, les ménages du territoire pourront bénéficier d'une enveloppe financière complémentaire en cas de recours à des matériaux biosourcés ou issus du réemploi ou à des énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire et/ou de chauffage, pour la période 2019-2020.

Le Pays Cœur d'Hérault semble un territoire propice à la mise en place d'un accompagnement élargi en raison d'un partenariat ancien avec Gefosat, de la présence de nombreuses petites communes et de la volonté de développer des actions d'économies d'énergie et d'atténuation au changement climatique.

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les caractéristiques techniques de l'opération envisagée telle que prévue à l'article 2 ci-dessous, de fixer le montant et les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au Bénéficiaire par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault.

Article 2 : définition des opérations envisagées et méthodologie

Objectifs

Il s'agit de déployer un accompagnement à la transition énergétique pour le territoire au travers du déploiement d'un programme d'activités :

- 1) Le conseil et la sensibilisation du grand public :
 - o La continuité de l'Espace Info Energie, informations et conseils aux particuliers sur la construction et la rénovation performantes, en relais des politiques publiques en cours sur le territoire
 - o Appuyer le déploiement de projet d'énergies citoyennes, avec l'association EC'LR (Energies Citoyennes Locales et Renouvelables)
 - o Co-organisation et animation de débats citoyens (dans le cadre de l'Espace de la transition) – exemples : transition énergétiques et emplois, énergie et justice sociale...
 - o Appui à la mise en œuvre de Conversations Carbone sur le territoire du Cœur d'Hérault
- 2) Un appui aux petites communes dans la maîtrise des consommations énergétiques de leurs bâtiments et plus précisément :
 - o D'apporter un premier niveau d'information et de conseil sur le gisement d'économies d'énergie et faire émerger des projets de rénovation cohérents et hiérarchisés
 - o Appuyer une politique de lutte contre la précarité énergétique, qui lie les questions d'habitat, d'énergie et de santé
- 3) Déploiement du programme CEE du CLER-Réseau pour la transition énergétique « Mobilisation et sensibilisation des acteurs de la transaction immobilière », ACTIMMO

Article 2.1 : Conseil et sensibilisation du grand public (26 jours en 2020)

Les particuliers bénéficient d'un service d'information et de conseil sur la rénovation énergétique, les énergies renouvelables et les aides financières, lors de permanences téléphoniques. L'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi entre 9h et 13h (au numéro d'appel 04 67 13 80 94). Les particuliers peuvent également solliciter les conseillers par mail (eie@gefosat.org). L'accueil physique est assuré dans le cadre de rendez-vous personnalisés :

- A Montpellier au 11ter av. Lopic, du lundi au vendredi.

- Des permanences délocalisées sont assurées à Lunel, à Saint André de Sangonis, à Frontignan, Balaruc-les-Bains, Sète, Mèze, Mauguio et La Grande-Motte.

Conformément à la charte des EIE, GEFOSAT s'est engagé à délivrer une information objective et indépendante des fournisseurs d'énergie et des fabricants de matériels.

Gefosat peut animer des stands consacrés à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables : présentations de matériels, distributions de guides d'information etc.... Des interventions thématiques ponctuelles peuvent être réalisées par Gefosat : présentations générales, l'énergie solaire, le bois énergie, les bâtiments basse consommation etc....

Les collectivités partenaires participent au COPIL organisé annuellement pour faire un bilan, exprimer des souhaits de réorientations du programme d'actions.

Sur le Pays Cœur d'Hérault :

Conseils personnalisés de l'Espace Info Energie

Accueil et conseils personnalisés du public avec 10 permanences d'informations et de conseils par an.

(Possibilité de décentraliser la permanence sur le territoire en dehors du service économique du SYDEL basé à Saint André de Sangonis)

A partir de 2021, la Région Occitanie pilotera le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique, qui prendra la suite de l'Espace Info Energie. Il permettra aux ménages du territoire de bénéficier d'un service renforcé. Gefosat, partenaire de la Région, pourra efficacement accompagner le déploiement du Service sur le territoire du Pays et continuera à réunir autour de la table les différents partenaires du projet.

Actions de sensibilisation du grand public

Animations ou ateliers en lien avec la thématique de l'énergie, co-organisation et animation de débats citoyens, dans le cadre de l'Espace de la transition. Exemples de thèmes envisagés : quelle implication pour les citoyens dans les projets d'énergie renouvelables ? Emploi et transition énergétique, quelles opportunités ? Transition énergétique et justice sociale, comment les concilier ?

Appui au déploiement de projets d'énergies citoyennes

Le territoire du Cœur d'Hérault recèle un fort potentiel de développement des énergies renouvelables. Cet atout majeur dans la transition énergétique du territoire ne doit cependant pas être exploité sans l'assentiment de la population, qui peut parfois se sentir dépossédée de ces richesses naturelles pour le compte d'entreprises « hors sol ». Le mouvement des énergies citoyennes a pour objectif de réconcilier aménagement du territoire, intérêts des habitants et exploitation du potentiel ENR. Grâce à l'implication des citoyens dans des projets à taille humaine, la question de l'acceptation des projets ENR n'est plus un frein à leur développement. Au contraire, cette implication permet de mettre en évidence et de partager les bénéfices, dans une logique de rentabilité raisonnable et de développement local.

Partenaire de l'association EC 'LR, Gefosat proposera d'animer une journée d'information annuelle permettant aux habitants du Cœur d'Hérault de découvrir l'expérience de collectifs citoyens comme Energies citoyennes à Bédarieux ou les Survoltés d'Aubais dans le Gard ; cette journée, conçue comme un moment convivial, pourra être co-organisée avec l'Espace de la transition et comprendra également une présentation des dispositifs de soutien de la région Occitanie.

DECLICS (2021-2022)

Le programme DÉCLICS (Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété) succède au Défi des Familles à Energie Positive (FAEP) animé par Gefosat entre 2012 et 2017.

Il pourrait être déployé par les associations locales que Gefosat propose d'encadrer et d'accompagner dans la prise en main du défi.

Appui à la mise en œuvre de Conversations Carbone sur le territoire du Cœur d'Hérault

Les Conversations Carbone constituent une approche originale et une méthode unique pour accompagner au changement des modes de vie vers plus de sobriété et réduire ainsi leur empreinte carbone. Celles-ci se traduisent concrètement par des ateliers animés par un binôme de facilitateurs, pendant lesquels une dizaine de personnes échangent autour de divers thèmes : énergie, mobilité, alimentation, eau, consommation et déchets.

Gefosat propose alors de participer à une formation « Conversations Carbone » et devenir un des facilitateurs du territoire.

Article 2.2 : Appui aux communes et au territoire (17,5 jours en 2020)

Appui à la mise en place d'un SLIME

Si le territoire souhaite amplifier la lutte contre la précarité énergétique, Gefosat peut proposer une étude de préfiguration d'un SLIME (Service Local d'Intervention en Maîtrise de l'Energie). Ce programme national, porté par le CLER et financé par les CEE, permet de créer un réseau de donneurs d'alerte visant à détecter les ménages en précarité énergétique. Grâce à des intervenants sociotechniques préalablement formés, les ménages bénéficient d'une visite-conseil à domicile et sont ensuite orientés vers les dispositifs les plus adaptés : OPAH, PIG, services sociaux, mais aussi association de locataires, ADIL ou encore bailleurs sociaux. L'étude comprendra :

- Un état des lieux des dispositifs
- Un recensement des acteurs potentiellement concernés
- Une proposition de schéma d'intervention et d'animation adapté au territoire
- Un appui pour la réponse à l'appel à candidature du CLER (2 jury par an)

Le lien avec le Contrat Local de Santé du territoire sera particulièrement étudié. Ce dernier a en effet défini la lutte contre l'habitat indigne comme axe prioritaire, et nous proposons de développer le partenariat avec les services de

la PMI (ou avec des médecins volontaires) pour mutualiser la détection et l'accompagnement des ménages rencontrant des problèmes de santé liés au logement.

RÉCAP - Le conseil énergétique sur le patrimoine bâti (*jours prévus et déjà financés par l'avenant*)

En fonction des besoins de la commune, le service RÉCAP propose :

- D'apporter une vision globale des consommations énergétiques du patrimoine bâti de la commune
- D'apporter un appui méthodologique aux petites communes pour gérer leurs consommations
- De porter à connaissances des communes les dispositifs et acteurs du territoire à solliciter pour un appui technique et financier
- D'aider à formaliser un projet de rénovation sur un bâtiment déjà identifié par la commune (école, mairie, ...) : état des lieux en termes de besoins, attentes et définition des objectifs

En général, le service RÉCAP se décline en plusieurs phases :

- *Repérage : entretiens avec le maître d'ouvrage (élus, services techniques)*

La commune est associée à la démarche depuis la phase de préparation jusqu'à celle de l'exploitation des résultats. Un premier rendez-vous permet de repérer les éventuelles difficultés de la commune à maîtriser ses factures énergétiques ou à suivre les consommations d'eau et d'énergie, et d'identifier les problèmes d'inconfort des usagers des bâtiments. Il s'agit aussi de préciser les besoins de la commune en termes de rénovation, ses attentes par rapport au conseil et à l'accompagnement. Cette phase vise également à préparer la collecte des données nécessaires à l'analyse ultérieure.

- *Analyse : traitement des données recueillies, visite du bâtiment et des installations, entretiens complémentaires*

La commune met à disposition les documents comptables (factures, relevés de consommation...) et techniques (plans, schémas d'installation...) et participe à l'organisation de la visite du ou des bâtiments.

La collecte des informations portera sur :

- les éventuels COE existants
- les consommations énergétiques : abonnements et factures (3 dernières années)
- les bâtiments et leur environnement : année de construction, mode constructif, description des travaux réalisés, etc.
- les équipements : nature, mode d'exploitation, etc.
- les usages : activités, horaires, planning d'occupation, etc.
- les éventuels dysfonctionnements
- la qualité de l'environnement intérieur : perception du confort hiver/été, confort visuel et acoustique

- *Exploitation : présentation du rapport de synthèse aux responsables des bâtiments (gestionnaires, élus) et aux services techniques et administratifs.*

Lors d'une restitution, le rapport traitera les aspects suivants :

- Evaluation des consommations énergétiques du ou des bâtiments analysés
- Propositions d'optimisation des tarifications énergétiques
- Conseils pour travaux simples ne nécessitant pas d'étude préalable
- Information sur les possibilités de financement
- Cartographie des acteurs à solliciter pour la suite des démarches (appui technique et/ou financier)
- Conseils pour la mise en place d'une gestion de l'énergie

Dans le cas d'un conseil approfondi sur un bâtiment en particulier, la restitution portera plus précisément sur l'aspect méthodologique pour réussir une rénovation performante.

Sensibilisation des élus, agents et secrétaires de mairie

L'année 2020 verra une partie des exécutifs municipaux et intercommunaux renouvelée.

Gefosat propose d'animer des séances de sensibilisation des personnels municipaux (secrétaires de mairie) et des élu.e.s, afin de :

- Présenter la démarche TEPOS dans laquelle le Pays s'est engagé en 2019
- Pour les communes ayant bénéficié du service RECAP : présenter le travail réalisé
- Favoriser la compréhension des difficultés rencontrées par les ménages en précarité énergétique et présenter les actions existantes ou en projet (FATMEE, SLIME...)

Les séances pourront être organisées dans chacune des trois communautés de communes, ou à l'échelle du Pays si cela est jugé plus pertinent.

Article 2.3 : Accompagnement des professionnels (34 jours en 2020)

Déploiement du programme Actimmo

Gefosat propose de déployer sur le territoire le programme CEE du CLER, appelé Actimmo, consistant à mobiliser et sensibiliser des acteurs de la transaction immobilière à l'intérêt de la rénovation énergétique performante. Le Pays ayant fourni une lettre d'intérêt, le programme pourrait être déployé sur le territoire et se déclinerait de la façon suivante :

- Prise de contact avec les agences bancaires et immobilières du territoire : rendez-vous avec la direction, interventions en réunion d'équipe, mise à disposition de contenus de communication
- Prise de contact avec la chambre départementale des notaires qui permettra de créer des partenariats et l'apport d'expertise en matière d'économies d'énergie

Article 3 : caractéristique de la contribution financière

1. Nature, montant et durée

La contribution financière du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est fixée à hauteur de 12000 euros pour l'année 2020. Afin de permettre au SYDEL Pays Cœur d'Hérault de suivre le déroulement de l'opération envisagée, le Bénéficiaire devra :

- tenir informé le Pays du déroulement de l'opération au fur et à mesure de son avancement et lui faire part des difficultés éventuellement rencontrées dans son exécution, un technicien Pays étant chargé d'en assurer le suivi permanent ;
- adresser au Pays le compte rendu final d'exécution de l'opération dans le délai et les conditions ainsi définis, les dispositions prévues à l'article 5 ci-dessous seront applicables de plein droit.

2. Modalités de versement

Le montant fixé à l'article 3 ci-dessus sera versé par le SYDEL Cœur d'Hérault au bénéficiaire de la manière suivante :

- une avance de 25 %, soit 3000 € à la signature de la convention
- 20 %, soit 2400 € à mi-parcours, après un comité de suivi
- le solde, 15 %, soit 6600 € à la fourniture du bilan de l'action

Toutefois, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault pourra exiger du bénéficiaire l'envoi de tout ou partie des pièces comptables complémentaires.

3. Conditions de versement

Les versements seront effectués après vérification du service fait et envoi de la demande de paiement et des pièces justificatives par mandat administratif sur le compte du Bénéficiaire.

Le bénéficiaire devra accompagner chaque demande de paiement des pièces justifiant du service fait. La demande devra être établie conformément au tableau détaillant le coût des activités en fonction du réalisé. Devront impérativement figurer les dates des actions, la date de la demande de paiement, l'identité complète, l'adresse et l'IBAN du bénéficiaire.

5. Interruption, annulation ou réduction de l'opération

En cas d'annulation, interruption ou réduction de l'opération envisagée sans qu'il y ait eu manquement du Bénéficiaire à tout ou partie des obligations de la présente convention, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault règlera au Bénéficiaire, par application du taux de l'aide défini ci-dessus, le montant de l'aide convenue pour les dépenses justifiées à la date de l'annulation, de l'interruption ou de la réduction. Le cas échéant, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault se réserve le droit d'exiger du Bénéficiaire le remboursement des sommes non justifiées.

6. Principe de réalisation et d'affectation

Le Bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération telle que définie à l'article 3 ci-dessus et à affecter l'aide obtenue à sa réalisation.

7. Clause de revoyure

Les différentes missions pourront être rééquilibrées d'une année sur l'autre en fonction des besoins du territoire. Des modifications du programme d'action et des moyens mobilisés pourront donc intervenir. Les modifications interviendront par la voie d'un avenant.

Article 4 : autres dispositions

Tous les travaux exécutés dans le cadre de la présente convention le sont sous la seule responsabilité du bénéficiaire qui fait son affaire de tous les risques auxquels pourraient être exposés les personnels et matériels affectés à la réalisation e l'opération ainsi envisagée.

Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault s'engage :

- à assurer une communication relative aux actions : de conseil aux petites communes sur la maîtrise de l'énergie, à faciliter l'identification et l'engagement de communes dans l'action,
- à réserver, dans ses locaux, un bureau pour assurer les permanences et des rendez-vous selon les disponibilités et sur réservation.

Le Bénéficiaire s'engage à :

- participer à la mise au point de la communication et à l'information du public ;
- à faire état de l'aide financière apportée par le SYDEL Pays Cœur d'Hérault à l'occasion de toute publicité ou toute manifestation d'information portant, pour tout ou partie, sur la réalisation et les résultats de l'opération envisagée ;

Article 5 : validité

De convention expresse entre les parties, la présente convention entre en vigueur dès le commencement d'exécution de la première opération.

Elle prend fin à l'achèvement du dernier des actes suivants : date de paiement effectif du solde par la SYDEL Pays Cœur d'Hérault dans les conditions prévues ci-dessus ou la réalisation totale des opérations ci-avant convenues

Fait en trois exemplaires originaux

A Clermont l'Hérault, le / /2020

Pour le GEFOSAT,

Le Président,

Pour le SYDEL Pays Cœur d'Hérault

Le Président,

Eric DURAND

Jean François SOTO